



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 02 DECEMBRE 2025

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION		
		ADOPTEE	REJETEE	PREND ACTE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations de la Caisse des écoles en date du 01 septembre 2025	✓		
2	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif	✓		

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

Le Président
De la Caisse des écoles
Jacques **TECHER**

